

Tarifs Au 1^{er} Janvier 2018

USLD

(Unité de Soins de Longue Durée)

Conformément à l'arrêté du 29 décembre 2017 pris par le Conseil Départemental des Yvelines, les tarifs 2018 de l'USLD du Centre Hospitalier de Plaisir sont les suivants à compter du 1^{er} janvier 2018

Résidents de <u>PLUS</u> de 60 ans		Tarif Hébergement	Tarifs Dépendance	Tarifs journaliers	Absence inférieure à 72h	Absence supérieure à 72h	Total Mensuel*
G.I.R.	1 et 2	74,41 €	24,95 €	99,36 €	74,41 €	54,41 €	3080,16 €
G.I.R.	3 et 4		15,83 €	90,24 €			2797,44 €
G.I.R.	5 et 6		6,72 €	81,13 €			2515,03 €

Résidents de <u>MOINS</u> de 60 ans	Hébergement	Total Mensuel
	97,19 €	3012,89 €

*Somme maximale exigible pour 31 jours de présence au cours d'un mois

Une provision égale à un mois d'avance est à verser à compter du jour de votre admission. Cette provision sera imputée sur votre première facture.

Les journées d'absence pour convenance personnelle au-delà de 72h seront facturées sans limitation de durée, du tarif journalier d'hébergement minoré du forfait journalier hospitalier en vigueur soit 20 euros au 1^{er} janvier 2018.

Les journées d'absence pour hospitalisation au-delà de 72h seront facturées dans la limite de 60 jours consécutifs pour les résidents bénéficiaires de l'aide sociale du tarif journalier d'hébergement minoré du forfait journalier hospitalier en vigueur soit 20 euros au 1^{er} janvier 2018.

Dans les deux hypothèses, le tarif journalier dépendance cesse dès le 1^{er} jour d'absence.

La Directrice des Finances, de l'Activité
et des Admissions

Véronique RAUDIN